RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 2656 /A.E.

ASTRIDA
2007

Astrida, le 11 octobre 1951.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe et en double :

I - l'estimation des ressources des indigènes pour l'année 1952 - autochtones

II - l'estimation des ressources pour les non-autochtones.

L'Administrateur de Territoire, W.ANTONISSEN,

A Monsieur le Résident du Ruanda
à
K I G A L I .